



CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES CADRES - SOPRA STERIA – Janvier 2026

1

Notre nouveau DG arrive le 2 Février 2026 Quel impact pour les salariés ?

L'arrivée de **Rajesh Krishnamurthy** au poste de directeur général de Sopra Steria à compter du 2 février 2026 marque une étape importante pour le groupe et ses salariés.

Son **parcours international** et son expérience des grandes transformations laissent penser qu'il pourrait donner **une nouvelle impulsion stratégique** à l'entreprise. Les marchés ont bien accueilli cette nomination, signe d'une confiance dans sa capacité à soutenir la croissance du groupe.

Peut-être va-t-il redresser en priorité les activités en Europe du Nord (Benelux, Scandinavie, Allemagne, Suisse) dont les résultats sont faibles comparés à la France ou à l'Europe du Sud ?

Pour les salariés, cette arrivée peut être une opportunité si elle s'accompagne d'investissements dans l'innovation et du développement des activités. Elle peut aussi entraîner des réorganisations et une pression accrue sur la performance.

LA CFE-CGC espère que l'amélioration attendue des résultats de l'entreprise se fera sans dégradation des conditions de travail et dans le respect du dialogue social.

Les brèves

- ❑ **Projet d'acquisition de Starion et Nexova** pour renforcer les activités de CS : En clair, l'idée serait de permettre à CS de se renforcer dans le **spatial** (envoi de satellites, ...), **marché très prometteur**.
- ❑ Augmentation de la **complémentaire santé** d'environ 5% soit 2€ ou moins par mois. Les garanties restent inchangées
- ❑ **Plan d'Epargne Retraite Collectif** - Accord **PERECO** signé par la CFE-CGC : Il s'agit de la possibilité pour les salariés de se constituer une épargne de long terme par des versements volontaires et fiscalement avantageux. A ce jour, la direction de Sopra Steria ne prévoit **pas d'abondement sur les sommes versées**, mais seulement la prise en charge des frais de gestion.
[En savoir plus : La retraite en clair](#)

Horizon, le nouveau campus Sopra Steria de Toulouse

- Situé à Blagnac, en face d'AIRBUS, son ouverture est prévue pour **juin 2028**.
- Ce **nouveau campus** est constitué de 4 bâtiments de 5 niveaux reliés par un bâtiment transverse de 4 niveaux. Il regroupera 4 entités de Sopra Steria : I2S (530 salariés), SSG (1935 salariés), CIMPA (500 salariés), HR soit environ 3000 salariés.
- **1750 postes de travail** sont prévus, - contre 1910 actuellement -, répartis sur 3 zones : commune, sécurisée et biométrique. Se rajoutent à ces espaces de travail individuels des espaces partagés : box, salles de réunion, formation, démonstration.
- Vos représentants essaient d'obtenir des réponses sur le dimensionnement du **parking**, les contraintes du **transport en commun** et les solutions de **restauration** Si vous avez d'autres interrogations, prenez contact avec vos élus CFE-CGC.



La CFE-CGC vous souhaite
une très bonne année 2026 !
Prenez soin de vous et de vos proches !



CONFEDERATION GENERALE DES CADRES - SOPRA STERIA – Janvier 2026

Alerte Neige : Droits et devoirs des salariés

☀ **La neige et le verglas ne constituent pas systématiquement un motif valable d'absence. En principe, l'employeur peut exiger la présence au travail.**

✓ Cas où l'absence peut être légitime

Un salarié peut être considéré comme légitimement absent si :

- Les déplacements sont **objectivement impossibles**
- Les **routes sont fermées** par arrêté préfectoral
- Les **transports sont totalement interrompus**
- L'alerte météo est **orange ou rouge**
- Le déplacement présente un **danger réel** (verglas extrême)
- Dans ces cas, la situation peut relever de la **force majeure**.

⌚ Retard ou absence

- Un retard lié à la neige **n'est pas une faute**
- Le salarié **ne peut pas être sanctionné**
- Les heures non travaillées ne sont pas obligatoirement rémunérées (sauf convention collective plus favorable)

💻 Télétravail et autres solutions

- Le télétravail peut être mis en place si le poste le permet
- En cas de force majeure, il peut être imposé pour assurer la continuité de l'activité
- Horaires décalés, congé ou RTT peuvent être envisagés.

⚠ Prudence et droit de retrait

- Le salarié doit veiller à sa sécurité. En cas de danger grave et imminent, il peut exercer son **droit de retrait**.

📢 Information de l'employeur

En cas d'impossibilité de venir travailler, le salarié doit :

- Prévenir son employeur au plus vite
- Fournir des justificatifs (alerte météo, info transports, captures d'écran)



Bus en panne, bouchons ... J'y vais à pied, je fais attention au verglas, et tant pis si ça prend 3h dans chaque sens, mon responsable compte sur moi, il me l'a dit !!

Ce qui change en 2026 à Sopra Steria

- **Les indemnités de télétravail** passent **de 20 à 22€** par mois. Rappels :
 - Vous ne pouvez pas les réclamer a posteriori : Nous vous conseillons de les planifier : C'est possible jusqu'à un an à l'avance.
 - Seul le télétravail régulier donne droit à cette indemnisation forfaitaire qui se déclenche dès qu'un jour de télétravail régulier a été posé.
 - Quasiment toutes les demandes de télétravail sont acceptées. Si vous n'avez pas de réponse, c'est le plus souvent que votre manager de BU vous a oublié : N'hésitez pas à le relancer et contactez-nous en cas de blocage.
- **La prime de Mobilité Douce** (Utilisation de vélo, vélo électrique, trottinette, etc.) passe de **400 à 450€** par an. Rappels :
 - Vous devez signer une attestation sur l'honneur disponible sur votre CRA
 - Ensuite, vous déclarez chaque mois les km parcourus.



CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES CADRES - SOPRA STERIA – Janvier 2026

3

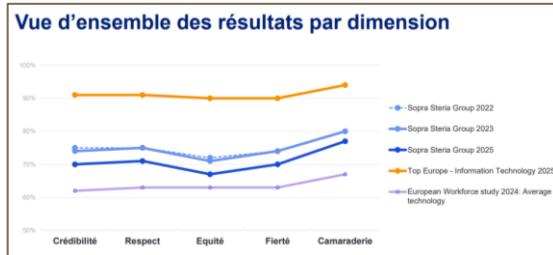
Great Place To Work ? De moins en moins !!

Les chiffres sont cruels !

Sur toutes les dimensions (Crédibilité, Respect, Equité, Fierté, Camaraderie), les chiffres sont moins bons qu'en 2023 qui était déjà moins bon qu'en 2022 !

Etonnant, non ? On rachète pour 150 M€ d'actions pour les détruire, on sert 80 M€ aux actionnaires, on réduit en même temps le nombre de personnes augmentées (la **sélectivité** tombe à **40%**), ainsi que **l'augmentation moyenne** (qui descend à **1,7%** pour ceux qui sont augmentés, et la moyenne pour tous donne **0,68%**), tandis qu'on annonce une profitabilité très honorable de plus de 9% et les salariés sont mécontents !!

Les meilleurs sont à plus de 90%,
Sopra Steria descend de 4% autour de 75%

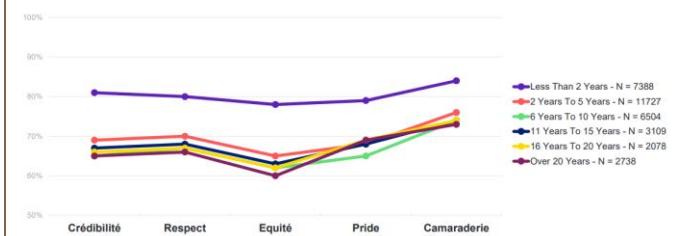


C'est ça, l'augmentation de cette année à Sopra Steria ?
Et on doit en être fier, se sentir respecté ? Pour la direction, être crédible ? C'est pas gagné !

Quels ingrats !! On a fait pression sur eux pour réduire le nombre de jours de télétravail (tout en réduisant le nombre de m2 par salarié pour économiser sur les frais immobiliers, ce qui certains jours sature des étages entiers ...), on a multiplié par 2 le nombre de **ruptures conventionnelles** (RC) et avec tout ça, on ne serait pas la meilleure place où travailler ?

Vraiment étonnant ! D'autres entreprises prennent soin de leurs anciens, nous on les fait partir, selon les consignes de Pierre Pasquier, - 90 ans -, de rajeunir les effectifs (Faites ce que je dis, pas ce que je fais ...)

Présentation par ancienneté 2025



Plus on a d'ancienneté, plus le sentiment d'inéquité monte, ... **En fait, la fidélité est punie !!!**
Après 2 ans d'ancienneté, la déception est là, les promesses n'ont pas été tenues, les espoirs se sont évanouis ...

Mieux récompenser les salariés, tenir parole, payer les heures supplémentaires, respecter l'équilibre vie pro, vie perso : Des solutions existent !



SOPRA STERIA

La Newsletter CFE-CGC

CONFEDERATION GENERALE DES CADRES - SOPRA STERIA – Janvier 2026

4

Avoir des élus CFE-CGC dans votre entreprise, c'est avoir des représentants pour un dialogue social ouvert constructif et d'avenir... Parce que l'entreprise c'est d'abord l'humain, et que sans vous ce n'est plus qu'une coquille vide...

Une question d'ordre social, salaire, vos conditions de travail, un conflit, un handicap, une rupture ? Contactez votre représentant CFE-CGC Sopra Steria en toute discréction à notre adresse : cfecgc.soprasteria@fieci-cfecgc.org

En adhérant, **vous bénéficiez d'une permanence juridique**, et du conseil de vos représentants CFE-CGC. Vous participez également à la défense active de votre travail, de votre métier.

Pourquoi CFE-CGC ? Chut ! On vous explique tout ! En 1981, on rajoute CFE pour « Confédération Française de l'Encadrement », pour s'ouvrir à l'ensemble de l'encadrement, même les non-cadres ...

4^e syndicat de France, la
CFE-CGC est forte de
~~150.000~~ 160.000 adhérents (*)

Nos actions à Sopra Steria : Défendre vos intérêts, vous informer de nos victoires et de nos combats

(*) Encore plus nombreux cette année !!

La CFE-CGC est présente dans toutes les grandes ESN, les cabinets de conseil, et dans la plupart des entreprises du privé et du public.

Quelques beaux succès :

- Création de la retraite complémentaire pour les cadres (AGIRC)
- Création de l'APEC, spécialisée dans l'emploi des cadres
- Congé paternité, mis en place en 2002 sur demande de la CFE-CGC, doublé en 2021 (28 jours)

Bon à savoir : Une adhésion est anonyme, elle est déductible aux 2/3 sur votre déclaration de revenus.

A la CFE-CGC, elle revient à moins de 6€50 par mois.

Pour adhérer :

Contactez-nous par mail ou téléphone
Ou en ligne : <http://www.fieci-cfecgc.org/adherer-en-ligne/>

Contact : Envoyez-nous la fiche ci-dessous complétée à : cfecgc.soprasteria@fieci-cfecgc.org

Nom : _____
Prénom : _____
Mail : _____
Tél : _____
Adresse : _____ Code postal : _____ Ville : _____

Pour retrouver toute notre actualité Sopra Steria :
<https://sopra-steria.fieci-cfecgc.org/>



Notre site Sopra Steria CFE-CGC

Vos représentants - Contactez-nous en toute discréction

François MAISTRE : 06.63.68.84.18 / Sopra Steria

Frédéric GIZARD : Tours / Le Mans

Patricia ANDASSE : Paris Latitude

Sylvie GEGOUT : I2S

Fabrice CORDONNIER : Lille

Jacques BERHOCOIRIGOIN : Toulouse



Jacques FAUVEL : 06.31.84.84.05 / Sopra Steria

Laurent VAYSSIÈRE : Sopra Steria

Pascale CHEHIKIAN : Lyon Grenoble

Thierry TZONOS : Sopra Steria - Nice

Libia ACERO BORBON : HR Software

Jean-Noël CHALOPIN : HR Software